



COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Logements abordables à Saint-Léonard

SAINT-LÉONARD, Nouveau-Brunswick, le 24 juillet, 2007 — Aujourd'hui a eu lieu le lancement officiel des travaux de construction d'un ensemble de logements abordables destiné aux aînés de Saint-Léonard. Cet ensemble s'inscrit dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable.

En effet, l'honorable Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation du Nouveau-Brunswick, et des représentants du gouvernement fédéral, ont participé à la cérémonie de la première pelletée de terre marquant le début des travaux de construction de l'ensemble.

« Le nouveau gouvernement du Canada est fier de participer à la production de logements abordables au Nouveau-Brunswick », a affirmé l'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens combattants, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social. « Cet investissement donnera la possibilité aux aînés de Saint-Léonard d'obtenir un logement abordable et accessible qui répond à leurs besoins particuliers. »

« Nous sommes heureux de nous joindre à nos partenaires pour commencer la réalisation de cet ensemble, qui contribuera à améliorer la qualité de vie des aînés », a déclaré la ministre Schryer. « La création de ces logements permettra aux aînés de continuer à vivre près de leur famille et de leurs amis, et de demeurer actifs au sein de leur collectivité. »

L'ensemble bénéficiera d'une contribution de 200 000 \$ de la part du gouvernement fédéral. De son côté, la province du Nouveau-Brunswick versera 320 000 \$ en suppléments de loyer à l'égard de huit logements.

Le nouvel ensemble de logements pour les aînés sera adjacent au centre d'hébergement du Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc. Il comprendra huit logements de une chambre et deux logements de deux chambres. Deux d'entre eux seront adaptés pour les personnes handicapées. Le nouvel ensemble sera également doté d'une salle commune, d'une buanderie et de salles de rangement.

L'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable prévoit des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Emely Poitras-Benedict
Communications et Marketing
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
902-426-8127

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la remise en état.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes seules non âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration

- Le programme sera administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Dispositions financières

- La contribution maximale de la SCHL en vertu de l'Entente s'élève à 14,98 millions de dollars et est assortie d'une contribution équivalente du Nouveau-Brunswick, ce qui représente un total de 29,96 millions de dollars.
- En tout, la contribution moyenne de la SCHL ne dépassera pas 25 000 \$ par logement.
- Le Nouveau-Brunswick versera des suppléments de loyer pour les ménages à revenu faible ou modeste occupant les logements.

Phase II

La récente annonce de la Phase II de l'Entente accroît de 15,14 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick fournira au moins 50 % du financement équivalent. Toutefois, jusqu'à 10 % de ces fonds pourront provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement sera :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments de loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;
- destiné aux personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.